

À partir du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à modification

En 2026, des aides financières importantes !



Cas n°1

Rénovation par geste

Installez un chauffage seul
2 aides pour votre installation :

MaPrimeRénov' : une prime en fonction des revenus, pour les propriétaires occupants ou bailleurs.

Prime Coup de pouce/CEE : une prime en fonction des revenus, bonifiée en cas de remplacement d'une chaudière fioul, gaz ou charbon.

Cas n°2

Rénovation d'ampleur

Réalisez une rénovation énergétique « globale »

Si votre logement est classé E, F ou G.
Pour cela se faire accompagner par un conseiller

Mon Accompagnateur Rénov' + réaliser un audit énergétique.

Bénéficiez jusqu'à 80 % de votre facture HT remboursée !

Comment connaître le montant total de vos aides ?



Avec l'appli **ÖkoFEN Aides**,
estimez vos aides en quelques clics !

Toutes ces aides sont cumulables, selon un mode de calcul précis.
L'appli **ÖkoFEN Aides**, simple et gratuite, vous permet d'estimer le montant total auquel vous avez droit **dans le cas d'une rénovation par geste.**

Pour estimer,
scannez le QR code
ou rendez-vous sur
okofen.fr



Les autres aides financières

Une TVA allégée*

L'installation d'un chauffage écologique bénéficie d'une TVA réduite à 5,5 % pour un logement achevé depuis plus de 2 ans.

Éco-prêt à Taux zéro*

Une procédure simplifiée
Un prêt à taux zéro pour faciliter le financement de votre installation, pour un logement de plus de 2 ans.

Les aides locales

Certaines collectivités locales - commune, département, région - donnent également des aides pour l'installation d'un chauffage écologique. De même, dans certaines régions, le Fond air-bois finance le remplacement des vieux appareils de chauffage au bois par des appareils modernes et plus performants ; une aide jusqu'à plusieurs milliers d'euros.
Retrouvez toutes les aides sur le site www.anil.org.

Exemples d'aides pour l'installation d'un chauffage seul :



Système solaire combiné avec appoint granulé Pellematic Smart 400 Plus avec capteurs solaires

MaPrimeRénov' : jusqu'à 10 000 €
Prime Coup de pouce : jusqu'à 2 100 €



Pompe à chaleur

MaPrimeRénov' : jusqu'à 5 000 €
Prime Coup de pouce : jusqu'à 5 800 €



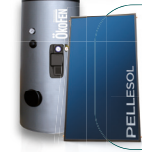
Dépose cuve fioul

MaPrimeRénov' : jusqu'à 1 200 €
Prime Coup de pouce : 0 €



Chaudière à granulés, bûche, bois déchiqueté

Prime Coup de pouce : jusqu'à 1 600 €



Chauffe Eau Solaire Individuel (CESI)

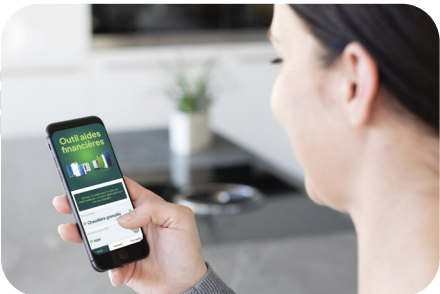
MaPrimeRénov' : jusqu'à 4 000 €
CEE : jusqu'à 220 €



Chauffage solaire (SSC)

MaPrimeRénov' : jusqu'à 10 000 €
Prime Coup de pouce : jusqu'à 2 100 €

Estimez vos aides en quelques clics !



Le calcul des aides est complexe !
Avec notre appli, estimez rapidement le total de toutes les aides auxquelles vous pouvez prétendre.



Pour estimer, scannez le QR code ou rendez-vous sur okofen.fr



***AVERTISSEMENT** : Mise à jour en janvier 2026. Les montants et les modalités décrits sur ce document et sur notre application sont indicatifs et peuvent changer selon les conditions en vigueur. Détails et conditions de ces aides financières sur www.okofen.fr ou <https://france-renov.gouv.fr>, et bien sûr auprès de votre espace « France Rénov ».